

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 36/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Monsieur PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 30/10/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

OBJET : « SAVOIR ROULER A VELO » POUR LES ELEVES DE CM1 ET CM2 DE BEVONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de Bevons souhaite faire bénéficier les enfants des CM1 et CM2 d'une formation « Savoir Rouler à Vélo » en mars 2026. Elle consisterait en trois blocs (Savoir Pédaler, Savoir Circuler, Savoir Rouler à Vélo) répartis en 5 séances d'une demi-journée. Elle serait animée par un éducateur sportif Jeunesse et Sport pour l'apprentissage du vélo et la Directrice de l'école de Bevons.

Le cout du projet s'élève à 1665 € TTC pour les vingt-trois élèves concernés. La facture serait prise en charge par les Communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal, dans le cadre des frais de scolarité, proportionnellement au nombre de ses enfants scolarisés.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de formation « Savoir Rouler A Vélo » pour les élèves de la classe de CM1 et CM2 de Bevons ;
- Dit que la Commune s'engage à prendre en charge les frais, dans le cadre des frais de scolarité, proportionnellement au nombre de ses enfants scolarisés ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 05 novembre 2025,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire,
Patrick SCOTTI

